

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2010

Par Délibération n° 10/4-10 en séance du 10 juillet 2010, le Conseil Municipal a adopté le Budget Supplémentaire 2010 de la Régie Marché et Droits de Place qui, conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, s'équilibrait en dépenses et recettes à respectivement :

600 000,00 € pour la section d'Investissement
1 479 708,06 € pour la section de Fonctionnement.

Toutefois, à la mise en œuvre de ce budget, il est apparu une anomalie au niveau des écritures d'ordre puisqu'elles n'étaient pas équilibrées au niveau des amortissements : le total des recettes d'investissement du chapitre 040 était de 62 000,00 € tandis que le total des dépenses de fonctionnement du chapitre 042 se montait à 65 000,00 €.

Dès lors, il convient :


- de rééquilibrer le chapitre 040 en recettes d'ordre d'investissement, en abondant le compte 28182 de 3 000,00 € supplémentaires ;
- de diminuer l'autofinancement de l'exercice à due concurrence (recette d'investissement 021 et dépense de fonctionnement 023) ;
- de rééquilibrer également la section de fonctionnement en abondant les dépenses réelles (compte 6231) de 3 000,00 € supplémentaires afin que les deux sections (fonctionnement et investissement) soient équilibrées ;
- de réajuster le montant des recettes d'amortissement des immobilisations par rapport au tableau des dotations aux amortissements.


Il a été tenu compte de la méthode du prorata temporis en fonction des dates d'acquisition des immobilisations.

Je vous demande donc d'approuver la Décision Modificative du Budget 2010 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
03 DEC 2010
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 AOUT 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

LE MAIRE

LE MAIRE
Albert ANNETTE



**OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2010**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/6-28 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ASSABY Maximilien, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

9 voix contre
(dont 4 votes par procuration)

pour

Madame TROTET Maryse, Madame HOARAU Patricia,
Monsieur BARDIERE Jean-Michel,
Monsieur René-Paul VICTORIA et Monsieur HOARAU Serge

autres membres présents et représentés

Approuve la Décision Modificative n° 1 au Budget 2010 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 NOV 2010

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION
03 DEC 2010
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTÉMENTS ET DES RÉGIONS

LE MAIRE
GILBERT ANNETTE

N° Chap	N° du compte et libellé de la dépense	Inscriptions		Decision Modificative n°1		Total
		B. Supplémentaire	Reports	Proposit. n°1	Total	
002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE						
60	ACHATS					
	602 Achats stockés	418 000,00				
	6022 Fournitures consommables	2 900,00				
	60222 Produits d'entretien	2 500,00				
	60223 Fourniture d'atelier & cuisine	2 500,00				
	60224 Fourniture d'entretien					
	60225 Fournitures de bureau					
	604 Achats d'études et prestation de services	300 000,00				
	606 Achats non stockés de matériels & fournitures	35 500,00				
	6061 Fournitures non stockables	25 000,00				
	6063 Fournitures d'entretien & de petit équipement	4 000,00				
	6064 Fournitures administratives	3 000,00				
	6066 Carburants	3 500,00				
	6068 Autres matières & fournitures					
61	SERVICES EXTERIEURS	91 000,00				
	613 Locations	30 000,00				
	6132 Locations immobilières	30 000,00				
	6135 Locations mobilières					
	615 Entretien & réparations	38 000,00				
	6152 Sur biens immobiliers	30 000,00				
	6155 Sur biens mobiliers	3 000,00				
	6156 Matériel roulant	5 000,00				
	6156A Autres biens mobiliers					
	6156 Maintenance					
	616 Primes d'assurances	3 500,00				
	6161 Multirisques	3 500,00				
	617 Etudes et recherches	15 000,00				
	618 Divers (documentation, abonnements)	4 500,00				
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	150 000,00		3 000,00		3 000,00
	622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	33 000,00				
	6225 indemnités au comptable et aux régisseurs	3 000,00				
	6226 Honoraires	30 000,00				
	6227 Frais d'actes et de contentieux					
	6228 Divers					
	623 Publicités, publications, relations publiques	15 000,00		3 000,00		3 000,00
	6231 Annonces et insertions	15 000,00		3 000,00		3 000,00
	6238 Divers					
	624 Transports de biens & transport collectif du personnel	15 000,00				
	6241 Transports sur achats					
	6248 Transports divers	15 000,00				
	625 Déplacements, missions et réceptions	9 000,00				
	6251 Voyages et déplacements	3 000,00				
	6256 Missions	5 000,00				
	6257 Réceptions					
	626 Frais postaux & de télécommunications	4 000,00				
	6262 Frais de télécommunications	4 000,00				
	628 Divers	75 000,00				
	6282 Frais de gardiennage	75 000,00				
64	CHARGES DE PERSONNEL	285 000,00				
	621 Personnels extérieurs	100 000,00				
	6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement					
	6218 Autres personnels extérieurs	100 000,00				
	641 Rémunération du personnel	100 000,00				
	6411 Salaires, appointements, commissions de base	100 000,00				
	645 Charges sociales	85 000,00				
	6451 Cotisations à l'URSSAF	50 000,00				
	6453 Cotisations Caisse de Retraite	35 000,00				
	6454 Cotisations ASSEDEC					
	647 Autres charges					
	6474 Versement aux autres œuvres sociales					
	6475 Médecine du travail, pharmacie					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	45 000,00				
	654 Pertes sur créances irrécouvrables	45 000,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	340 403,90				
	671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250 000,00				
	6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250 000,00				
	673 Titres annulés (sur exercice antérieurs)	65 403,90				
	678 Autres charges exceptionnelles	25 000,00				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	65 000,00		-67 881,20		-67 881,20
	681 Charges d'acquisition	65 000,00		-67 881,20		-67 881,20
	6811 Dotat. au amort. des immobilisat. incorp. et corp.			-67 881,20		-67 881,20
042	TOTAL DES DEPENSES COURANTES DE L'EXERCICE	1 384 003,90		-64 881,20		-64 881,20
	003 AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION INVESTISSEMENT	85 304,10		84 881,20		84 881,20
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 479 708,00				1 479 708,00


REQU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

03 DEC 2010

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 02-213 DU 2 MARS 1992
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 20/11/2010
En annexe à la Délibération N° 1016-28

LE MAIRE



Inscriptions
B. Supplémentaire
1 479 708,00

Reports
Proposit. n°1
Total

1 479 708,00

TOTAL DES RECETTES COURANTES DE L'EXERCICE

TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE

SECTION INVESTISSEMENT

N° Chap	N° du compte et libellé de la dépense	Inscriptions		RECETTES		Decision Modificative n°1	
		B. Supplémentaire	Total	N° du compte et libellé de la recette	Total	Reports	Proposit. n°1
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE					452 695,84	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
214	Construction sur sol d'autrui	800 000,00					
2141	Bâtements	580 000,00					
2145	Installations générales, agencements, aménagements	500 000,00					
215	Installations techniques, matériels et outillages industriels						
2151	Installations complexes spécialisées						
2153	Installations à caractère spécifique						
2154	Matériel industriel						
2155	Outillage industriel						
2157	Agencement et aménagement du matériel et outillage industriels						
218	Autres immobilisations corporelles	20 000,00					
2181	Installations gîtes, agencements et aménagements divers						
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00					
2184	Mobilier						
TOTAL DES DEPENSES COURANTES DE L'EXERCICE		600 000,00					
TOTAL DES RECETTES COURANTES DE L'EXERCICE						64 881,20	- 64 881,20
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		600 000,00					
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE						64 881,20	- 64 881,20
021	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION INVESTISSEMENT					85 304,16	
TOTAL DES RECETTES COURANTES DE L'EXERCICE						64 881,20	- 64 881,20
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE						64 881,20	- 64 881,20
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		600 000,00					
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE						64 881,20	- 64 881,20

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 20/11/2010
En annexe à la Délibération N° 1016-28

LE MAIRE



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

03 DEC 2010

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 2005-102 DU 26 JANVIER 2005
RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES ET D'IMPÔTS
COMMANDES DES DÉPENSES DE LA RÉUNION

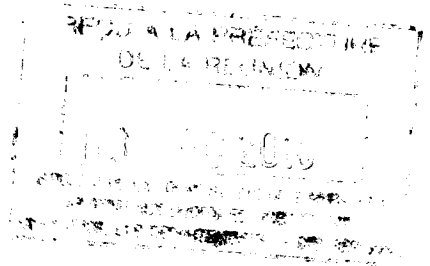
REPUBLIQUE FRANCAISE

	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGIE MARCHE
--	---

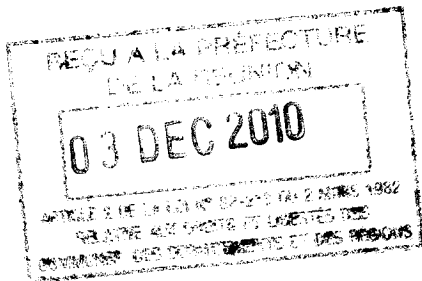
POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL REGIE MARCHE

M4 (1)



BUDGET Budget Supplémentaire (2)



ANNEE 2010

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une

M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 20/11/2010
En annexe à la Délibération N° 1016-28

LE MAIRE